

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/12/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (Proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés : Mme DALLA-ZANNA
(Proc. M. SANS)
Mme TOUZANNE (Proc. Mme AIMONE-CAT)
M. ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

D.C.M n° 12-2
Pose de radars pédagogiques

Madame SAINT-SUPERY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a retenu la demande de mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions suivantes :

• Part SDEHG	3 000 €
• Part restant à la charge de la commune	3 000 €
Total pour 2 radars solaires avec potelets	<u>6 000 €</u>

Les radars seront posés suivant le plan de localisation joint en annexe. Les radars répondront au cahier des charges joint en annexe.

S'agissant d'une mise à disposition la maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition des deux radars pédagogiques dans les conditions proposées par la SDEHG.
- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

à Boussens, le 11 décembre 2018
Le Maire,

